

COMPTE-RENDU DU 20 OCTOBRE 2023

1 – ADMISSION NON VALEURS

En raison de titres de recettes (loyers) dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, surendettement ...) la somme de 3339,44 € doit être mandatée au compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables.

Il sera demandé à notre assurance un devis pour couvrir le cas échéant les loyers impayés.

2 – REVISION TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Tarifs au 1^{er} janvier 2002

- 20 euros le m² Concession 3m² ou 6 m²

Tarifs au 1^{er} janvier 2024

- 30 euros le m² Concession 3m² ou 6 m²

Seule et unique catégorie : concession perpétuelle.

3 – RECONDUCTION PRIX LOYER M. MANSAT

Pas d'augmentation du loyer de Monsieur Gérard MANSAT soit 76,22 €/mois à compter du 01.01.2024.

4 - BAIL ORANGE

ATC France est devenu propriétaire et gestionnaire de nombreuses infrastructures de Orange Télécom.

Orange versait un loyer de 1000 € tous les ans à la commune.

ATC France propose 10 000 € au travers d'une campagne d'achat afin de pérenniser ses investissements à travers l'acquisition des fonciers supportant ses pylônes.

Il est décidé de conserver le loyer de 1000 € versé tous les ans comme le prévoit la convention initiale.

5 – ASSURANCES

MAIF résiliera ses contrats d'assurance au 31.12.23 car elle s'est rapprochée de la SMACL et est devenue SMACL ASSURANCES SA.

Un devis leur a été demandé et sera demandé auprès d'autres assurances.

- **6 – REPARTITION TAXE ORDURES MENAGERES**

Le conseil municipal décide de fixer les redevances de l'année 2023 comme suit :

- Gérard MANSAT : 28 €
- Pascal TAUVERON : 44 €
- Loïc LEFEBVRE : 23 €

Valérie DUBOISSET ne réglera sa taxe TEOM qu'en 2024 après que l'EpfSmf ait réglé le foncier.

- **7 – ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL CENTRE DE GESTION**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à compter du 1^{er} janvier 2024 afin d'avoir un accompagnement sur la santé, la sécurité par le Centre de Gestion.

Il est décidé de ne pas adhérer à ce service proposé par le Centre de Gestion.

- **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Devis Plaques de rues

Madame le Maire informe que l'adressage est bientôt terminé. Il faut trouver un prestataire pour fournir les plaques de rues.

Il est demandé de donner un numéro à chaque exploitation agricole. Ce travail supplémentaire retardera d'autant la commande des plaques de rues.